

# CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

## **Article 1 - Présentation de l'activité :**

**LocaMarmaille** loue du matériel de puériculture pour une période de 3 jours minimum et jusqu'à 3 mois maximum, dans la limite des stocks disponibles.

## **Article 2 - Le matériel :**

**LocaMarmaille** s'engage à louer du matériel aux normes en vigueur, propre et en parfait état de fonctionnement.

## **Article 3 - Durée de location :**

L'heure et le jour de livraison et de reprise sont fixés lors de la commande entre le preneur et le loueur.

Chaque tranche de 24h entamée est facturée en totalité.

La location prend effet au moment où le matériel est mis à la disposition du preneur au lieu de livraison, au jour et à l'heure convenus entre le preneur et le loueur. Ces indications sont fixées sur le bon de commande.

Toute prolongation de durée de location donne lieu à la rédaction d'une nouvelle commande. Dans ce cas le tarif journalier appliqué est celui de la nouvelle période déterminée.

## **Article 4 - Livraison du matériel :**

La livraison du matériel se fait sur RDV dans un lieu défini lors de la commande.

Les tarifs de livraison sont calculés en fonction du lieu de livraison.

Les livraisons se font sur rendez-vous : 7 j/7, 24h/24.

Les frais de livraison sont en supplément comme indiqués sur la facture.

Un retard non signalé 24h à l'avance ou l'absence du preneur lors du passage du transporteur entraîne une majoration forfaitaire de 25€ par le preneur.

De même un manque d'information (code d'accès, nom sur la boîte aux lettres...) ou une adresse erronée obligeant un 2ème passage du transporteur entraîne une majoration forfaitaire de 25€ due par le preneur.

## **Article 5 - Retour du matériel :**

Les retours de livraison s'effectuent sur le même modèle que la livraison. Un retard non signalé 24h à l'avance ou l'absence du preneur lors du passage du transporteur entraîne une majoration forfaitaire de 25€ par le preneur.

Au-delà de 24h, le produit non restitué à **LocaMarmaille** sera considéré comme devenu propriété du client et le dépôt de garantie sera encaissé par **LocaMarmaille** et cela, sans aucune possibilité pour le preneur de se retourner contre l'entreprise **LocaMarmaille**.

## **Article 6 - Mise à disposition du matériel :**

Le locataire reconnaît avoir reçu le matériel loué propre, en bon état d'utilisation, et avec la notice technique.

Le locataire déclare avoir vérifié le matériel et l'avoir choisi conforme à ses besoins qu'il a lui-même déterminés. La responsabilité de **LocaMarmaille** ne saurait être engagée à cet égard.

**LocaMarmaille** garantit la qualité des produits, tout comme leurs caractéristiques essentielles. Les photographies et les textes reproduits et illustrant les produits présentés ne sont pas contractuels. Les variations minimales dans la représentation des articles résultant des variations de l'offre des fabricants, ainsi que des différences dans les coloris n'engagent pas la responsabilité de **LocaMarmaille** et n'affectent pas la validité de la location.

## **Article 7 - Utilisation:**

Le preneur est tenu de protéger le matériel loué contre toute dégradation, et de l'utiliser comme prévu dans la notice technique.

Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Le locataire est tenu de rendre le matériel en bon état et en conformité, avec tous les accessoires et équipements. Le prêt et la sous-location du matériel sont strictement interdits (sauf accord préalable avec les professionnels du tourisme).

**LocaMarmaille** procède à une vérification de l'état de fonctionnement du matériel à chaque retour de location.

Si à sa restitution, le produit est endommagé de façon esthétique et réparable, mais qui ne remet pas en cause la sécurité de l'équipement, le client sera redevable d'une somme forfaitaire de 20 €. Si le tissu ou le mécanisme du produit loué est détérioré ou cassé lors de sa restitution, rendant le matériel inutilisable temporairement ou définitivement, et par ce fait même, impropre à une nouvelle location, la totalité du dépôt de garantie sera encaissé par **LocaMarmaille**.

## **Article 8 - Modalités de paiement:**

Toute facture est payable au comptant.

La réservation du matériel est effective à la réception par **LocaMarmaille** du versement de 30% du montant total de la facture (arrhes).

Les 70 % restants seront payés à la livraison. **LocaMarmaille** accepte les règlements par chèque, espèces ou virement.

Avant tout paiement et quel qu'en soit le mode, le payeur s'engage à prendre connaissance et à approuver les présentes conditions générales ainsi que les termes particuliers du contrat de location précisés dans la commande. En cas d'intervention contentieuse de **LocaMarmaille** pour le recouvrement des sommes dues, et après mise en demeure restée sans effet pendant 8 jours, le locataire sera redevable à titre de dommages et intérêts d'une pénalité forfaitaire égale à 15 % de la somme impayée TTC.

## **Article 9 - Annulation :**

Les arrhes restent acquises à **LocaMarmaille**, si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue du contrat.

## **Article 10 - Dépôt de garantie :**

Un dépôt de garantie de la valeur marchande du produit, ainsi qu'une pièce d'identité seront demandés au preneur.

Le dépôt de garantie peut être fait par chèque ou en espèce au moment de la livraison du matériel. Si les conditions du présent contrat ne sont pas respectées par le preneur, ce dernier autorise **LocaMarmaille** à encaisser le chèque transmis à cet effet.

**LocaMarmaille** s'engage à ne pas encaisser de dépôt de garantie pendant toute la durée prévue de la location, à restituer le chèque ou l'espèce à réception du produit loué et après vérification du matériel, si toutes les conditions du présent contrat sont respectées par le preneur .

## **Article 11 - Clauses limitatives de responsabilité de LocaMarmaille :**

Le Preneur est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. Dans ce cas, **LocaMarmaille** encaissera le dépôt de garantie.

**LocaMarmaille** ne peut-être tenue pour responsable de la mauvaise utilisation entraînant une blessure ou un dommage physique.

Pour tout événement indépendant de la volonté de **LocaMarmaille** (grèves, mouvements sociaux, catastrophes naturelles...), l'entreprise ne peut être tenue responsable des répercussions éventuelles (non respect des délais de livraison, impossibilité de mise à disposition du matériel...). Dans ce cas, un nouveau contrat sera établi.

La responsabilité de **LocaMarmaille** demeure en toutes hypothèses limitée au montant de la location du matériel en cause.

## **Article 12 - Juridiction :**

En cas de litiges : clauses attributives de compétences au Tribunal de commerce de St Denis 97400.